

sible sur le marché. Le prix n'est pas aussi élevé si cette morue blanche est décolorée par l'usage du sel de Malagash. Ce n'est que pour cette raison que je m'oppose à l'utilisation de ce sel; je ne vois pas d'objection à son emploi dans le cas du hareng.

M. SMITH (Cumberland): Dans un des télégrammes que j'ai lus, on a admis la présence de ce dépôt ou substance décolorante, mais la compagnie en cause a abandonné l'exploitation de cette veine, et maintenant elle en exploite une autre qui donne un sel absolument clair, qui ne renferme pas de sédiment.

L'hon. M. VENIOT: Jusqu'à présent rien ne justifie l'emploi de ce sel et c'est pour cette raison, je crois, que le département des Pêcheries a fait faire une enquête sur cette question mais le rapport final n'a pas encore été présenté. Lorsque des recherches scientifiques auront démontré qu'il n'y a plus de trace de sédiment dans ce sel, je suis certain que nos pêcheurs du Nouveau-Brunswick l'utiliseront. Mais il n'en feront pas un grand usage tant qu'ils ne seront pas convaincus qu'il ne dépréciera pas le prix de vente de leur produit. C'est tout ce que je voulais dire en ce moment au sujet des pêcheries.

Relativement à la taxe de vente et à la taxe d'accise nous les étudierons à leur mérite, lorsque la Chambre sera saisie de ces questions.

L'hon. M. DURANLEAU: Je voudrais donner quelques explications. Je n'ai pas l'intention de faire de longs commentaires sur les observations faites par les différents orateurs, mais je crois qu'il y a lieu de féliciter l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon) de l'excellent discours qu'il a prononcé devant le comité, cet après-midi. Il s'intéresse beaucoup à l'industrie de la pêche au pays. Au début de ses remarques il a demandé au ministre des Pêcheries, s'il avait reçu quelque communication de la part du ministre des pêcheries de Québec au sujet de la coopération qui avait été suggérée dans une résolution adoptée par cette Chambre, il y a environ un mois. Je lui ai répondu; non, pas à ma connaissance. Je parlais de mémoire et, cela va de soi, sujet à correction. Depuis que cette question a été posée, bien que ce soit un samedi après-midi, j'ai envoyé quelqu'un faire des recherches à mon bureau, et mon secrétaire m'apprend que nous avons reçu une lettre de M. Laferté, ministre des pêcheries de Québec, au commencement de mai. Il y était question de la résolution adoptée par cette Chambre et à laquelle j'ai fait allusion il y a un instant. On disait dans la lettre que l'administration des pêcheries dans la province

de Québec soulevait des difficultés, et on demandait la coopération des autorités fédérales dans le sens indiqué par la résolution. Je veux faire cette correction immédiatement afin de rendre justice au ministre des pêcheries de la province de Québec.

M. POWER: Si l'honorable ministre avait su cela, il y a deux heures, nous serions plus près de la prorogation.

L'hon. M. DURANLEAU: Nous avons laissé cette question en suspens en attendant la fin de la session, qui est remise d'un jour à l'autre depuis quelque temps. Le comité peut être certain que je communiquerai avec le département des pêcheries à Québec, à ce sujet, dès que le gros travail de la session sera terminé, et le gouvernement donnera toute l'aide et toute la coopération possible à la province. Je me rends compte des difficultés que peut occasionner la double administration des pêcheries dans la province de Québec, mais néanmoins nous ferons tout en notre pouvoir pour aider les autorités provinciales en vue d'améliorer la situation des pêcheries dans cette province.

M. BRADETTE: Je ne crois certainement pas nécessaire de m'excuser de dire quelques mots des pêches de la région centrale du Canada, après toutes les observations que nous avons entendues au sujet des pêches des Provinces maritimes, de la province de Québec et de celles de la Colombie-Anglaise. Quelques membres de la Chambre apprendront peut-être avec étonnement qu'il se fait de la pêche en eau profonde dans la baie d'Hudson et dans la baie James. L'honorable député de Dorchester (M. Gagnon) m'a accusé de ne rien connaître sur cette question. Il se peut que je ne connaisse pas le poisson aussi bien que lui, mais je n'en crois pas moins que le rapport préparé, en 1930, sur les pêcheries de la baie d'Hudson n'est pas juste. J'ai protesté contre ce rapport, l'an dernier, auprès du ministre de la Marine (M. Duranleau) qui me promit la tenue d'une nouvelle enquête lorsque l'on y aurait établi une base convenable pour les opérations de pêche. Or, il n'y a plus lieu de retarder davantage, parce que Fort-Churchill peut servir de base pour les opérations de pêche pendant tout l'été. Je crois que les observations que je vais faire à ce sujet seront appuyées, comme celles que j'ai faites l'an dernier, par l'honorable député de Nelson (M. Stitt). Ceux d'entre nous qui vivent dans la partie septentrionale des provinces d'Ontario, de Québec ou du Manitoba, savent qu'il n'y a pas seulement que du poisson d'eau douce dans les estuaires, mais que l'on trouve aussi du poisson d'eau salée dans la baie d'Hudson et la baie James. L'an dernier, le ministre des